



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**OFFICE NATIONAL
DES COMBATTANTS ET
DES VICTIMES DE GUERRE**
Aider Reconnaître Transmettre

**Arrêté du 3 décembre 2024
portant délégation de signature spécifique
(Office national des combattants et des victimes de guerre)**

La directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, notamment ses articles L.611-6, L.611-11, L.612-6, L. 612-7, R.612-11, R.612-12 et R. 613-1 ;

Vu le décret du 15 novembre 2023 portant nomination de la directrice générale de l'Office national des combattants et des victimes de guerre - Madame VERDIER-JOUCLAS (Marie-Christine) ;

Vu l'arrêté du 4 novembre 2024 portant délégation de signature.

Arrête :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame OZOUF Magali, directrice du service départemental de l'Orne, délégation est donnée à Madame Patricia SAULNIER, assistante de direction au service départemental de l'Orne à l'effet de signer les actes visés aux articles 22 à 26 de l'arrêté du 4 novembre 2024 susvisé.

Article 2

Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa signature, jusqu'au 7 mars 2025 inclus.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site Internet de l'Office national des combattants et des victimes de guerre.

Fait à PARIS, le 3 décembre 2024



Marie-Christine VERDIER-JOUCLAS